

Mandat DO au SNA/PF :

Les travaux ne peuvent reprendre dans le contexte actuel

Plus de 6 mois après la trêve décidée par la Directrice du SEAC/PF dans le but de retrouver un contexte favorable à la poursuite des travaux liés au mandat DO, la Direction ignore les alertes du SNCTA et s'entête à vouloir relancer les débats alors que les conditions ne sont toujours pas réunies.

Le centre de contrôle de Tahiti fait l'objet, depuis le mois de mars 2021, d'un mandat du DO visant à revoir l'organisation du travail des contrôleurs aériens. Afin d'accélérer les discussions et « motiver » les personnels, l'organisme s'est vu imposer, le temps des discussions et de façon totalement arbitraire, un objectif de gestion (OG) réduit de 3 unités par rapport au besoin opérationnel officiel (BO).

C'est dans un climat social fortement dégradé que se sont succédées les réunions au cours desquelles le SNCTA n'a eu de cesse de rappeler à l'encadrement du SNA/PF, déconnecté des réalités et focalisé sur les réductions d'effectif, les enjeux de sécurité et de service public de la navigation aérienne en Polynésie Française. Les provocations répétées de l'encadrement du SNA/PF lors des échanges ont accentué le malaise et les tensions auprès des personnels. Fin juin, la Directrice du SEAC/PF a imposé un moratoire de 2 mois des travaux relatifs au mandat DO afin que les contrôleurs retrouvent la sérénité nécessaire à l'exercice de leurs missions.

La trêve estivale a été une nouvelle occasion pour les contrôleurs aériens de démontrer leur professionnalisme dans la gestion de missions inédites pour notre organisme en pleine reprise du trafic et dans un contexte sanitaire se dégradant rapidement.

Par courrier daté du 13 septembre, le SNCTA alertait le Directeur Général de l'Aviation Civile de l'impossibilité de reprendre les travaux compte tenu de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire en Polynésie Française. Nous lui demandions de suspendre l'application de l'OG imposé par la DO et que le GS32H de septembre soit basé sur le BO officiel afin de garantir une ouverture d'AVE sauvegardant les intérêts de l'organisme.

En parallèle, le SNCTA interrogeait par courrier du 16 septembre la Directrice du SEAC/PF sur la suite que la Direction du SEAC/PF comptait donner au mandat alors que

la trêve imposée n'a pas permis le retour attendu de la sérénité. En effet, l'été a vu la résurgence de tensions sociales suite aux convocations de la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens dans le cadre d'une enquête consécutive à un dépôt de plainte pour diffusion d'informations personnelles.

Le 30 novembre, le SNCTA était reçu par le Haut-Commissaire de la République en Polynésie Française et lui a fait part de la gravité de la situation. Une action rare mais nécessaire compte tenu des enjeux.

Lors de la réunion convoquée par la Directrice du SEAC/PF le 13 décembre afin d'annoncer la relance des travaux demandée par la DSNA et les modalités pratiques de cette reprise, le SNCTA a réaffirmé l'impossibilité de reprendre les travaux dans le contexte social actuel.

La crise de confiance entre les agents et leur encadrement, mais également au sein de l'encadrement lui-même, les tensions persistantes sous la pression de l'enquête de la BGTA toujours en cours, et l'enquête administrative diligentée dans le service à la demande de la Secrétaire Générale sont autant d'éléments qui entravent sérieusement la reprise des discussions. A ces conditions particulièrement bloquantes s'ajoutent la menace persistante de l'OG et la pression d'un calendrier resserré visant un aboutissement en moins de 5 semaines.

Parce que l'avenir du centre de contrôle de Tahiti doit s'aborder sereinement, le SNCTA a demandé le 24 décembre au Directeur des Services de la Navigation Aérienne la délocalisation des travaux au niveau national. Il est essentiel, pour le SNCTA, de garantir l'objectivité des échanges par un cadre de travail serein et impartial.

L'ensemble de ces demandes est resté sans réponse à ce jour.

Syndicat professionnel et force de propositions, le SNCTA a toujours participé aux débats travaillant sans relâche à la défense des personnels qu'il représente majoritairement.

La section locale SNCTA dénonce le manque de respect et de considération dont fait preuve la Direction envers ses agents, engagés depuis des mois dans la défense des missions du centre de Tahiti, et refuse de poursuivre les échanges dans ces conditions.